## LES RESSOURCES NATURELLES

LES DROITS MINIERS SOUS-MARINS—LA QUESTION DU PARTAGE DES REDEVANCES AVEC LA N. É.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dirait-il si le gouvernement canadien entend toujours conserver la moitié des redevances sur le pétrole extrait au large des côtes et répartir le reste entre les provinces pourvu que celles-ci s'entendent sur une formule? Est-ce toujours cette position-là que maintient le gouvernement du Canada dans ses négociations avec la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le premier ministre pourrait peut-être répondre à la question, car je n'ai pas participé aux négociations proprement dites. Je sais qu'on a cherché à trouver une formule équitable de répartition des avantages, mais le premier ministre souhaite peut-être en dire plus long.

Une voix: Papa répondra lui-même.

L'hon. M. Hees: Allez-y.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Faites attention, il est assez délicat.

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement peut se permettre peut-être de plaisanter sur cette question mais pas sur le chômage.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Je veux bien croire que le ministre n'est pas très au courant, mais la question est très importante. Je lui ai demandé s'il allait se renseigner et faire connaître très bientôt à la Chambre la politique du gouvernement sur les droits miniers sous-marins.

L'hon. M. Pepin: Je proteste, monsieur l'Orateur; je suis tout à fait au courant.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pepin: Je sais qu'une offre a été faite au gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 1968. Cette offre a été discutée à certaines reprises depuis, et je renvoyais la balle au premier ministre, car je voulais savoir s'il était prêt à révéler maintenant les formules débattues. Mais les principes généraux sont fort simples. Nous tentons de répartir les avantages de la meilleure façon possible entre le gouvernement fédéral et ceux de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces. Dans l'intervalle, ces permis sont administrés par le gouvernement fédéral, de sorte qu'il n'y a pas absence de pouvoir en ce moment.

Des voix: Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Serait-ce trop demander au premier ministre ou au ministre suppléant de nous dire quelle est la position du gouvernement fédéral au sujet d'une affaire

d'importance primordiale pour la Nouvelle-Écosse et les autres provinces canadiennes?

## LES DROITS MINIERS SOUS-MARINS—LES DERNIERS ENTRETIENS OTTAWA-HALIFAX

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Le premier ministre dirait-il à la Chambre et à ceux que la question inquiète vivement à quand remonte exactement la dernière communication entre le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse sur ce sujet d'importance vitale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai communiqué avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, et de fait avec ses homologues des autres provinces Maritimes, lorsque je suis allé dans la région à la fin de juillet et au début d'août. Depuis lors, je sais que les ministères et peut-être même le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les premiers ministres se sont réunis. De fait, je sais que notre ministre et les premiers ministres de certaines provinces ont conféré il y a trois semaines environ.

[Plus tard]

LES DROITS MINIERS SOUS-MARINS—LE CAS DE L'ÎLE DE SABLE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Une autre question supplémentaire et la dernière pour aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Il s'agit de la juridiction dont relève l'île de Sable. Le premier ministre nous dirait-il si cette question a réellement été soulevée par le gouvernement? L'île de Sable fait-elle partie du territoire de la Nouvelle-Écosse ou s'agit-il d'une proposition que le gouvernement actuel étudie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La question de l'île de Sable, monsieur l'Orateur, aurait pu être réglée à la fin de 1968 lorsque nous avons fait une proposition aux provinces. J'en ai discuté de nouveau avec le premier ministre Reagan il y a tout juste deux mois. Comme la Chambre le sait, l'affaire n'a pas encore été réglée à la satisfaction de la province de la Nouvelle-Écosse.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON—LE CANADA ET LES REVENDICATIONS DE LA FRANCE QUANT AU PLATEAU CONTINENTAL

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Y a-t-il eu des négociations avec le gouvernement de la France au sujet des droits qu'elle pourrait avoir sur le plateau continental le long des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, et quelle est la position du gouvernement en ce qui concerne les travaux de forage en cours?

[Le très hon. M. Trudeau.]